



Agence universitaire de la Francophonie

Communiqué de presse n° 03/08

Conférence

« La création salariale dans les pays arabes à la lumière des grands systèmes français et américains »

Beyrouth, le 30 janvier 2008

Organisée conjointement par l'Association des boursiers de l'AUF (ABUF) et le Bureau Moyen-Orient de l'AUF, avec le soutien de la Filière francophone de Droit, cette conférence sera consacrée aux résultats obtenus à partir des travaux de recherche menés par Monsieur Charbel Nassar sur la création salariale au Liban, Egypte, Jordanie et Tunisie. Les principales conclusions de cette étude seront présentées à de nombreux spécialistes dans le domaine,

**le mardi 5 février 2008 à 18h30 précises
au Rectorat de l'Université Libanaise
Place du Musée, rue de Damas**

Pour en savoir plus sur le programme de cette manifestation, vous pouvez consulter le serveur de l'Association des boursiers de l'AUF (ABUF) :

<http://www.lb.auf.org/abuf/>

Né le 12 juillet 1978, le Secrétaire général de l'ABUF Monsieur Charbel Nassar est enseignant à la Filière francophone de Droit et à la section II de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques et Administratives de l'Université Libanaise et est impliqué en tant que formateur avec plusieurs ONG dans différents domaines, dont les droits de l'homme, en particulier des enfants et femmes ainsi que des droits de protection des étrangers.

Il est à la tête du département de propriété intellectuelle à « Obeid Law Firm » et travaille étroitement avec le groupe de pratique de l'arbitrage. Monsieur Nassar travaille également sur les différends découlant de, ou liés à des droits d'auteur, brevets, marques, dessins et modèles industriels, les noms de domaine, et dans bien d'autres différends concernant le droit commercial et corporatif ainsi que sur des litiges dans le cadre de l'arbitrage et de règlement alternatif des différends.

Lauréat de la filière francophone de Droit, Monsieur Nassar a bénéficié d'une bourse de l'AUF pour continuer ses études en France et a obtenu la mention très honorable pour la soutenance de sa thèse à l'Université Montpellier I. Il s'est spécialisé dans le droit de la propriété intellectuelle et a travaillé pendant plusieurs années avec le juriste expert auprès des autorités nationales et européennes sur les questions de propriété intellectuelle, Monsieur Michel Vivant, Professeur de droit à la faculté de Montpellier et Directeur de l'Equipe de recherche Créations Immatérielles et Droit (ERCIM).

Contact Presse

Mme Julnar DEAI BESS
Bureau Moyen-Orient de l'AUF
Tél: + 961 1 420 270
julnar.deaibess@auf.org